

Etude de faisabilité pré-opérationnelle du Pôle Multimodal gare Viotte - Partenariat -

Rapporteur : M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 13/05/03	favorable	séance du 19/06/03	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2003 - Imputation : 65714.815	Montant : 15 000 €

Le projet de création d'un pôle multimodal en Gare Viotte

Dans le cadre du Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine et des P.D.U de Besançon et du SMTGB, la gare Viotte est appelée à devenir à terme un pôle multimodal des transports publics, c'est-à-dire un point de « correspondance » de l'ensemble des réseaux ferroviaires et routiers qui desservent l'agglomération.

Ce pôle multimodal s'intègre dans un vaste projet de recomposition urbaine du secteur Gare, visant à développer notamment d'autres fonctions telles que les activités ou le résidentiel.

En 2001, une étude d'aménagement a été réalisée par la Ville de Besançon, en partenariat¹, pour fixer les conditions d'aménagement de ce pôle multimodal sur le site de la Gare Viotte et les potentialités foncières pour implanter sur la gare de nouvelles fonctions urbaines.

Cette étude a permis de dégager des éléments de programmation qui doivent être repris et développés dans une étude de faisabilité pré-opérationnelle pour réaliser le projet.

La réalisation d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle

1. Objet

Est proposée la réalisation d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle qui devra définir les conditions optimales pour assurer un pilotage général de l'aménagement du pôle multimodal, ainsi que la conduite de la réalisation des différents éléments de programme.

2. Contenu de l'étude

L'étude établira un schéma d'ensemble définissant les limites et le contenu précis des différents espaces au sein du projet.

L'étude définira chacun des éléments de programme et les coûts.

L'étude aura également pour objectif de créer les conditions de partenariat en vue de la réalisation opérationnelle du pôle multimodal. Elle définira les modalités (phasage et maîtrise d'ouvrage) pour engager la réalisation.

¹ La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Région de Franche-Comté, le département du Doubs, l'Etat, la SNCF et RFF ont co-financé cette étude réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon.

L'étude devra définir les conséquences tant financières (ex : montages financiers pour l'implantation de nouveaux équipements publics) que réglementaires (ex : impacts sur le P.L.U.) ou encore techniques (ex : raccordement aux réseaux existants).

3. Planning prévisionnel

L'étude serait réalisée sur 6 mois, d'octobre 2003 à avril 2004.

4. Maîtrise d'ouvrage

L'étude serait réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon.

5. Coût et Financement

Le coût de l'étude est estimé à 110.000 € TTC. L'étude serait co-financée selon les modalités suivantes :

	Montage Financier	
Ville de Besançon, Maître d'Ouvrage	20%	22.000
Communauté d'Agglomération	13,33 %	14.663
Département du Doubs	13,33 %	14.663
Région de Franche-Comté	13,33 %	14.663
Etat	13,33 %	14.663
SNCF	13,33 %	14.663
RFF	13,33 %	14.663
Total	100 %	110.000 €

Le montant maximal financé par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon serait de l'ordre de 15.000 € TTC.

La somme prévisionnelle de 25.000 € TTC est inscrite sur le compte 65714.815 au titre de l'exercice budgétaire 2003 pour le subventionnement de cette étude.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- les modalités techniques et financières de la réalisation d'une étude de faisabilité pré-opérationnelle du pôle multimodal Gare Viotte sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon,
 - les modalités de financement par la Communauté d'agglomération,
 - la réalisation d'une convention définissant les modalités de versement de ce financement,
- et autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.**

Pour extrait conforme,

Le Président